États financiers du Québec

année terminée le 31 mars 1982

Québec

états financiers du Québec

année terminée le 31 mars 1982

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0-381-0844
ISBN 2-551-05228-9
Dépôt légal, 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

PRÉSENTATION

Le ministère des Finances publie annuellement trois séries de documents sur la situation financière du gouvernement du Québec.

La présente publication, *les États financiers du Québec de l'année terminée le 31 mars 1982*, permet de mesurer la réalisation des opérations financières annoncées lors du Discours sur le budget du 10 mars 1981 et revues à l'Énoncé complémentaire aux politiques budgétaires du Gouvernement du 17 novembre 1981. Cette appréciation doit cependant tenir compte de tous les événements qui se sont produits au cours de la période visée et qui ont certes influencé les résultats. De plus, on retrouve dans ce document l'état de l'actif et du passif qui est arrêté selon les conventions comptables qui prévalent au gouvernement du Québec.

Une partie importante du contenu de cette brochure apparaît dans le volume 1 des Comptes publics sous une forme plus détaillée et avec certaines modifications qui sont susceptibles d'y être apportées au niveau de la présentation.

Par ailleurs, la section VIII de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6 et modifications) demande au ministère des Finances de préparer et de publier les *Comptes publics* qui comprennent les états financiers officiels du Gouvernement accompagnés de l'opinion du Vérificateur général sur ces états. Les Comptes publics reprennent également de façon beaucoup plus détaillée les renseignements nécessaires à la connaissance de la situation financière du Gouvernement pour l'année écoulée. Le Ministre des Finances doit déposer à l'Assemblée nationale les Comptes publics au plus tard le 31 décembre suivant la fin de l'année financière ou, si la Législature ne siège pas, au plus tard le quinzième jour au cours duquel elle siège par la suite.

Enfin, à ces deux premières publications s'ajoute la *Synthèse des opérations financières*.

TABLE DES MATIERES

CONVENTIONS COMPTABLES 6

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 9

1
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
Sommaire 11
Revenus 13
Crédits, dépenses et variations 14
Sommaire des dépenses par ministère et par mission 16

2
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
Sommaire 19
Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances 20
Compte des régimes de retraite 22
Autres comptes 22

3
FINANCEMENT
Sommaire 23
Variation de l'encaisse 24
Nouveaux emprunts 24
Remboursement d'emprunts 25

4
ACTIF ET PASSIF — DETTE NETTE
Sommaire 27
Actif et passif 28
Dette nette 30
Notes complémentaires 31

5
ANNEXES DE L'ACTIF ET DU PASSIF
Comptes à recevoir 39
Placements 40
Continuité du compte d'accords de perception fiscale 42
Comptes à payer 42
Continuité du compte des régimes de retraite 43
Bons du trésor, obligations et autres emprunts 43
Échéancier sommaire des obligations et autres emprunts moins les fonds d'amortissement 44
Emprunts garantis par le gouvernement du Québec 45
Engagements financiers 46
Échéancier sommaire de certains engagements pour le remboursement d'emprunts relatifs à des dépenses en capital 48

6
STATISTIQUES 49
État sommaire des opérations financières 50
Statistiques comparatives des revenus 1973 — 1982 52
Statistiques comparatives des dépenses 1973 — 1982 53
Statistiques budgétaires et financières 54

CONVENTIONS COMPTABLES

Dans l'exposé qui suit, sont fournis des renseignements sur les conventions comptables particulières qui prévalent au gouvernement du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec sont orientées vers une comptabilité d'exercice mitigée. La comptabilité d'exercice intégrale comporte trop de difficultés administratives et son application est difficile en raison même de certaines dispositions de la Loi sur l'administration financière. Dans son application pratique, cette base d'exercice mitigée se traduit comme suit:

REVENUS

Les revenus du Gouvernement sont constitués d'impôts sur le revenu et les biens, incluant les contributions des employeurs au Fonds des services de santé, ainsi que des droits, bénéfices, transferts du gouvernement du Canada et autres sommes reçues ou à recevoir en vertu des lois, règlements ou ententes.

Les revenus de l'année financière sont constitués des sommes encaissées à titre de revenus avant le 1er avril de même que de la facturation émise avant cette date, en autant qu'elle représente des sommes que le Québec est en droit de réclamer. Cependant, il est tenu compte de la facturation émise jusqu'au 30 avril à des débiteurs, eu égard aux dépenses faites pour leur compte avant le 1er avril et imputées à une année financière écoulée.

La contribution des employeurs au Fonds des services de santé est constituée des sommes encaissées et des comptes émis du 1er avril au 31 mars de même que des sommes perçues des employeurs au cours du mois d'avril et afférentes aux salaires versés avant le 1er avril.

Les revenus en provenance du gouvernement du Canada sont comptabilisés sur la base de caisse. Cependant, les programmes à frais partagés avec compensation financière seulement sont enregistrés aux revenus de l'année financière selon les sommes encaissées avant le 1er avril et les réclamations et estimations de réclamations préparées ou faites avant le 1er mai eu égard aux dépenses qui ont été imputées à une année financière écoulée.

De plus, les remises encaissées par le Gouvernement pendant le mois d'avril, lesquelles représentent des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1er avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière qui vient de se terminer.

Les revenus sont inscrits sans déduction des frais incidents à leur réalisation ou à leur perception. Ces frais sont portés aux dépenses.

DÉPENSES

Les dépenses du Gouvernement comprennent les dépenses de fonctionnement et de transfert et les dépenses en capital. Ces dernières, faisant partie des opérations budgétaires de l'année financière, ne figurent donc pas à l'état de l'actif et du passif.

Les charges imputées sur les crédits autorisés, soit par les lois des subsides, les lois particulières ou par mandats spéciaux du Gouvernement, sont inscrites aux dépenses, à l'exception de celles couvrant les placements, et le 31 mars est la date de fermeture pour une année financière; cependant, le 30 avril est retenu comme date limite pour la création d'un compte à payer couvrant des services rendus ou des marchandises reçues avant le 1er avril.

Quant aux dépenses de transfert, elles sont comptabilisées comme dépenses de l'année en autant que l'engagement est dûment approuvé avant le 1er avril et que l'imputation aux dépenses est faite au plus tard dans les 30 jours qui suivent la fin de l'année financière jusqu'à concurrence des crédits autorisés.

Les intérêts sur les emprunts temporaires ainsi que sur les obligations et les autres emprunts sont inscrits selon la comptabilité d'exercice; il en est de même pour l'escompte sur les bons du trésor qui est apparenté à de l'intérêt.

Les frais d'émission des obligations sont imputés aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont encourus. Les primes ou les escomptes sont inscrits aux revenus ou aux dépenses lors de la réalisation des emprunts. La fluctuation du change étranger entre la date de l'encaissement de l'emprunt et celle du remboursement est portée aux revenus ou imputée aux dépenses lors du remboursement.

L'écart entre la valeur nominale et le coût des obligations acquises pour les fonds d'amortissement ainsi que l'écart entre la valeur nominale et le produit de leur disposition sont portés aux revenus ou aux dépenses.

Les intérêts gagnés et les autres revenus sur les fonds d'amortissement sont portés en déduction des dépenses du service de la dette.

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

La contribution du Gouvernement à titre d'employeur représente 140% des cotisations des employés participants à ce Régime, perçues par la Commission administrative du régime de retraite (C.A.R.R.) au cours de l'année financière, plus l'intérêt depuis 1978-1979 sur la provision au 31 mars précédent.

Le montant ainsi imputé aux dépenses budgétaires du Gouvernement est porté par la suite au crédit d'un compte non budgétaire par lequel transitent également les paiements effectués par le Gouvernement à l'acquit de ses obligations envers le Régime.

Autres régimes de retraite

Les cotisations des participants ainsi que, dans le cas particulier du Régime de retraite des fonctionnaires, les contributions des organismes employeurs énumérés au premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur ledit Régime (L.R.Q., c. R-12), sont portées au crédit d'un compte non budgétaire depuis l'année financière 1978-1979 et ne font pas partie des revenus du Gouvernement; par contre, les pensions payées de même que les remises de cotisations et de contributions sont débitées à ce compte non budgétaire. La contribution du Gouvernement en tant qu'employeur est imputée aux dépenses bud-

gétaires et sa contrepartie est portée au crédit du compte non budgétaire. Elle est établie comme suit:

a) Pour le service courant: 140% du total des cotisations des participants depuis le 1er avril 1979;

b) Pour le service antérieur: amortissement sur une période de 50 ans, depuis l'année financière 1979-1980, des déficits actuariels estimés au 31 décembre 1978 par la C.A.R.R.;

c) Intérêt depuis 1980-1981 sur le solde créditeur du compte non budgétaire au 31 mars précédent.

Tout excédent annuel, par régime, des sommes débitées sur celles créditées au compte du régime de retraire est comblé par une imputation aux dépenses des ministères ou organismes concernés et porté au crédit de ce compte non budgétaire.

Radiation de créances irrécouvrables

Les créances radiées non inscrites à la provision pour créances irrécouvrables au 31 mars 1980 sont portées aux dépenses. La variation de la provision pour créances irrécouvrables est portée à la dette nette depuis l'année financière 1980-1981.

ACTIF ET PASSIF

Comptes à recevoir et à payer

Ces postes de l'actif et du passif sont comptabilisés en fonction des critères établis à l'égard de la comptabilisation des revenus et des dépenses.

Les comptes à recevoir représentent les charges, réclamations ou cotisations émises à des débiteurs pour des revenus que le Gouvernement est en droit de réclamer.

Les comptes à recevoir comprennent aussi les avances comptables utilisées à des fins d'opérations budgétaires, les montants à recevoir pour des dépenses payées en trop, les intérêts échus sur les placements, les remises perçues des mandataires ou agents du Gouvernement au cours d'avril pour des sommes perçues ou prélevées par eux avant le 1er avril, de même que les sommes perçues des employeurs au cours d'avril pour le Fonds des services de santé et afférentes aux salaires versés par eux avant le 1er avril.

Est déduite des comptes à recevoir une provision pour créances irrécouvrables qui est établie en fonction de leur valeur estimative de réalisation.

Les comptes à payer représentent la partie du coût des opérations du Gouvernement comptabilisée et non déboursée au 31 mars.

Placements

Les actions, obligations et billets sont indiqués au prix coûtant sauf pour les actions d'Hydro-Québec attribuées au Ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980 en vertu du chapitre 18 des lois de 1981. Une provision pour créances irrécouvrables est déduite des prêts et avances en fonction de leur valeur estimative de réalisation, sauf pour les prêts et avances consentis aux entreprises du Gouvernement qui sont comptabilisés au coût.

Dette nette

La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs inscrits aux livres et elle est constituée principalement du déficit accumulé des opérations budgétaires depuis 1867 et de certaines opérations qui y sont portées directement.

Compte d'accords de perception fiscale

Ce poste du passif représente les soldes dus à la Régie des rentes du Québec, à la Régie de l'assurance automobile du Québec, au Fonds spécial olympique et aux municipalités relativement à des sommes perçues par le Gouvernement pour le compte de ces organismes.

Compte des régimes de retraite

Ce compte couvre le passif inscrit à l'égard du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.) et des autres régimes de retraite notamment des fonctionnaires, des enseignants et des membres de la Sûreté du Québec. Il représente les contributions du Gouvernement, à titre d'employeur, aux divers régimes de retraite pour les secteurs public et parapublic, de même que les cotisations des participants et les contributions d'organismes employeurs pour les régimes autres que le R.R.E.G.O.P., moins les prestations, les remboursements de cotisations et les contributions du Gouvernement devenues exigibles dans le cadre du R.R.E.G.O.P. Les cotisations des employés participants au R.R.E.G.O.P. et les contributions reçues de certains organismes sont déposées pour le compte de la Commission administrative du régime de retraite à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Bons du trésor, obligations et autres emprunts

Ces éléments de la dette publique en monnaie du Canada sont inscrits à leur valeur nominale et ceux en monnaie étrangère le sont en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts ou d'acceptation des dettes.

Les fonds d'amortissement sont déduits des obligations à l'état de l'actif et du passif. Les obligations en monnaie du Canada détenues à ces fonds sont inscrites à leur valeur nominale. Celles en monnaie étrangère, déjà émises par le Gouvernement, sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts; les autres obligations en monnaie étrangère sont inscrites en équivalent canadien de leur valeur nominale aux dates d'acquisition.

Le Ministre des Finances a comme politique d'annuler les obligations d'une émission détenue dans un fonds d'amortissement créé en rapport avec la même émission.

PASSIFS ÉVENTUELS

Emprunts garantis

Cette rubrique couvre:

1. Le solde au 31 mars des sommes empruntées par certaines entreprises du Gouvernement, municipalités, organismes et individus, déduction faite des fonds d'amortissement, dont le remboursement est garanti par le Gouvernement en vertu de dispositions législatives particulières. Les emprunts garantis en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale au 31 mars;
2. Les contrats de cautionnement dont l'incidence est significative et certains autres passifs éventuels importants prévus par lois.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Budgétaires

Cette énumération couvre:

— Ceux autorisés par diverses lois et imputables à des crédits permanents, de même que ceux relatifs à des subventions accordées par le Gouvernement et qui seront imputables à des crédits votés pour le remboursement des emprunts à long terme contractés pour des dépenses en capital par des commissions scolaires, des institutions d'enseignement, de santé et de bien-être et par des organismes municipaux et autres;

— Les engagements du Ministre de l'Éducation pour le remboursement d'emprunts contractés par des commissions scolaires et institutions d'enseignement pour des dépenses en capital, les autorisations d'emprunts données par le Ministre aux commissions scolaires, également pour des dépenses en capital, de même que les emprunts sur marge de crédit bancaire, effectués aux mêmes fins, par les établissements du réseau des affaires sociales sur autorisation du Ministre des Affaires sociales;

— Les subventions accordées par le Gouvernement principalement à des organismes municipaux pour des dépenses en capital non reliées au remboursement d'emprunts à long terme;

— Les obligations du Gouvernement à l'égard des congés de maladie accumulés par ses employés.

Les engagements relatifs aux emprunts en monnaie étrangère sont indiqués en équivalent canadien de leur valeur nominale au 31 mars.

Cependant, cette énumération ne comprend pas, entre autres:

— Les services et marchandises commandés qui n'ont pas encore été rendus ou livrées;

— Les engagements relatifs à certaines lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec et qui ont trait principalement à des contributions sur l'intérêt payé par les emprunteurs sur des prêts consentis par le gouvernement du Canada et les institutions financières;

— Les intérêts sur les prêts consentis par les institutions financières aux étudiants pendant qu'ils sont aux études;

— Les engagements relatifs à la prise en charge par la Société de développement industriel du Québec d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises ainsi que les exonérations de remboursement d'emprunts dans le cadre de la Loi de l'aide au développement industriel du Québec;

— Les biens en voie d'expropriation et dont le Gouvernement n'a pas pris possession.

De plus, elle ne comprend pas tout autre engagement pris dans le cours normal des opérations dont l'incidence porte sur les années futures, de même que les réclamations en cours contre le Gouvernement.

Non budgétaires

Ces engagements comprennent principalement le solde à verser pour des apports de capitaux à certaines entreprises du Gouvernement et dont le déboursé est déjà autorisé par une loi ou établi par le Gouvernement en vertu des pouvoirs que lui confère une loi.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIONS $)

Ce sommaire démontre de quelle façon les besoins financiers sont établis et comment le Gouvernement y a pourvu.

SECTIONS		1982	1981
1	**Opérations budgétaires***		
	Revenus	+ 17 471,6	+ 14 681,4
	Dépenses	− 20 359,8	− 17 558,8
	Déficit	− 2 888,2	− 2 877,4
2	**Opérations non budgétaires**		
	Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances	− 98,7	− 63,2
	Compte des régimes de retraite	+ 1 007,3	+ 822,3
	Autres comptes	− 169,9	− 197,3
	Solde	+ 738,7	+ 561,8
	BESOINS FINANCIERS NETS	− 2 149,5	− 2 315,6
3	**Financement**		
	Variation de l'encaisse	+ 207,9	− 456,1
	Nouveaux emprunts	+ 2 951,6	+ 3 352,9
	Remboursement d'emprunts	− 1 010,0	− 581,2
	TOTAL	+ 2 149,5	+ 2 315,6

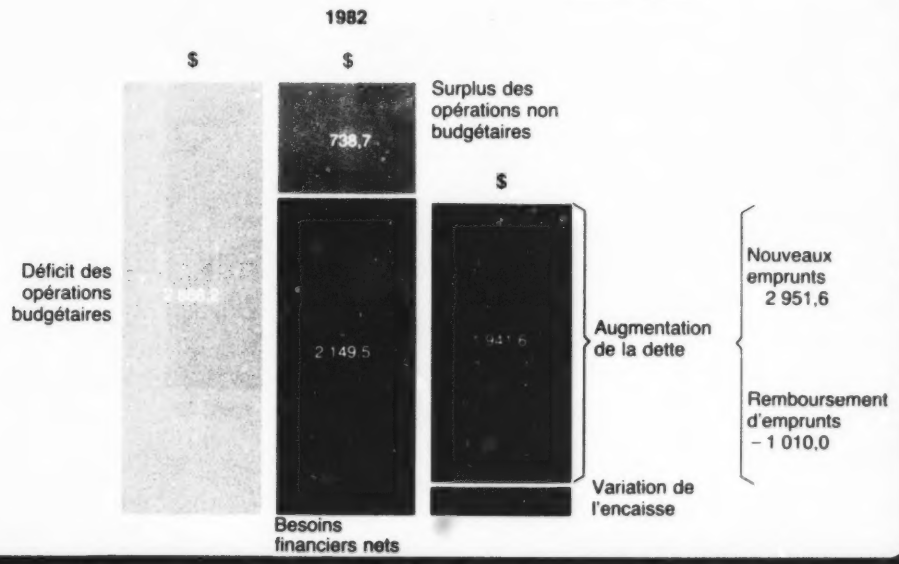

N.B.: Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

Les notes à la page 31 font partie intégrante des états financiers et explicitent également les modifications apportées aux revenus et dépenses de 1981.

*Les revenus totaux sont constitués des montants crédités au Fonds consolidé du revenu et au Fonds des services de santé alors que les dépenses comprennent les montants imputés à ces deux fonds.

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Les opérations budgétaires regroupent les transactions afférentes aux revenus et dépenses du Gouvernement, y compris celles relatives aux dépenses en capital.

Le résultat net de l'ensemble de ces opérations a une incidence directe sur la dette nette.

SOMMAIRE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIONS $)

	1982	1981
Revenus	17 471,6	14 681,4
Dépenses	20 359,8	17 558,8
Déficit des opérations budgétaires	2 888,2	2 877,4

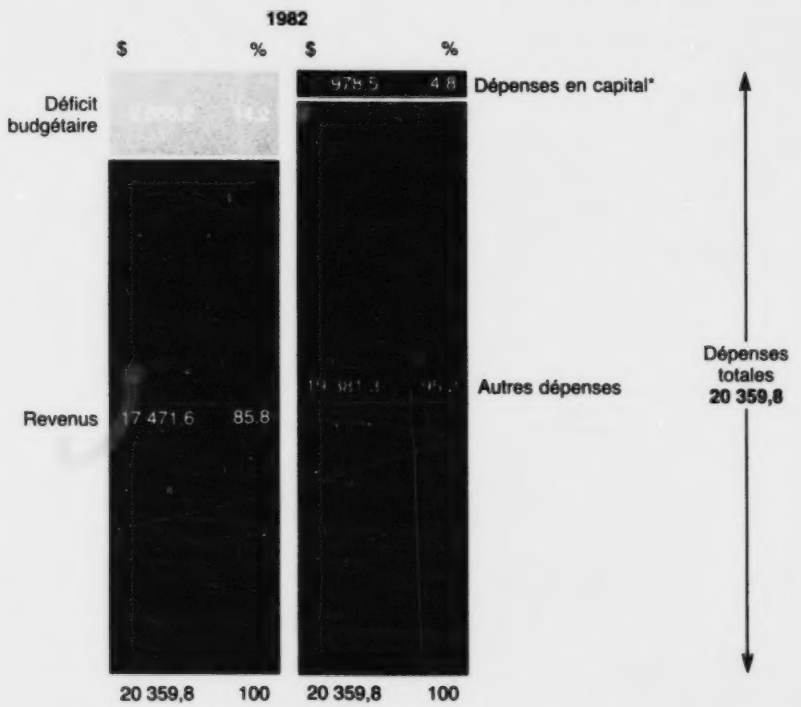

* Dont 408 997 000 $ par paiement de transfert.

Les notes à la page 31 font partie intégrante des états financiers et explicitent également les modifications apportées aux chiffres de 1981.

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

REVENUS
DÉTAIL

	Total		Variation	
	[redacted]	1981	$	[redacted]
Impôts sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers		5 315 910	737 211	
Contributions des employeurs au fonds des services de santé		801 876	673 155	
Impôt des sociétés[1]		913 395	97 088	
Droits de successions		39 830	(2 082)	
		6 871 011	1 505 392	
Taxes à la consommation				
Ventes au détail		1 890 199	81 101	
Carburants		492 752	334 182	
Tabacs		179 271	49 296	
Repas et hôtellerie		209 672	26 921	
Autres[2]		61 979	17 221	
		2 833 873	508 711	
Droits et permis				
Véhicules automobiles		199 650[3]	31 074	
Boissons alcooliques		55 729	7 061	
Ressources naturelles		124 094	19 121	
Pari mutuel		33 942	(647)	
Autres		52 203	(283)	
		459 608	55 348	
Revenus divers				
Ventes de biens et services		129 085[3]	14 598	
Intérêts		209 811	36 623	
Amendes, confiscations et recouvrements		68 286	21 852	
		407 182	73 073	
Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec		203 000	22 000	
Société des loteries et courses du Québec		135 000	15 000	
Hydro-Québec			6 900	
		338 000	43 900	
Total des revenus autonomes		10 799 674[3]	2 190 422	
Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation		1 847 189	470 634	
Autres transferts liés aux accords fiscaux		1 189 247	38 579	
Contributions aux programmes de bien-être		885 730	75 888	
Autres programmes		249 550	15 991	
Total des transferts du gouvernement du Canada		3 971 716	599 799	
Total des revenus budgétaires		14 661 390[3]	2 790 192	

[1] Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

[2] Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

[3] Les notes à la page 31 font partie intégrante des états financiers et explicitent également les modifications apportées aux chiffres de 1981.

OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

CRÉDITS, DÉPENSES ET VARIATIONS
SOMMAIRE PAR MINISTÈRE

	Crédits initiaux +	Crédits supplémentaires et mandats spéciaux +	Virements et transferts de juridiction +, (−)	Crédits autorisés =
	106 370	1 709	2 778	110 857
	47 372	1 475	24	48 871
	421 122		8 293	429 415
	4 788 208	88 593	(92 658)	4 784 143
	367 798	21 159	5 009	393 966
	42 838	921	815	44 574
	21 641	750	232	22 623
	141 716	1 894	1 405	145 015
	312 491	13 618	(10 103)	316 006
	6 626	151	881	7 658
	5 778 401	92 727	106 166	5 977 294
	256 823	5 422	7 428	269 673
	88 821	1 808	1 355	91 984
	1 821 954	264 959	(308 860)	1 778 053
	674 381	13 045	26 179	713 615
		800[1]		800
	162 800	4 250	(1 713)	165 137
	19 557		(436)	19 121
	544 330	21 027	8 156	573 513
	193 146	603	6 165	199 914
	1 092 181	84 701		1 156 882
	196 535	7 200	16	203 751
	1 343 619	10 842	41 086	1 395 547
	1 297 404	105 419	190 263	1 593 086
	294 056		364	294 420
	20 020 000	722 873	(7 155)	20 735 718
			800	800
		1 500		1 500
	3 750			3 750
			415	415
	15 860		(1 000)	14 860
		510	90	600
		15 000	6 750	21 750
	19 610	17 010	7 155	43 775
	20 039 610	739 883	0	20 779 493

	Variations		Avances comptables (–)	Dépenses totales (y compris dépenses en capital) =	Dépenses en capital		
					Par le Gouvernement	Par paiement de transfert	
1			28	108 220	2 440	6 947	
2			423	44 776	153		
3			8	410 724	75	98 461	
4			18	4 759 535	683	21 843	
5			137	373 932	3 124	66 869	
6			8	41 859	257		
7			18	21 270	97		
8			19	139 471	1 271	285	
9			128	296 633	679	27 762	
10			5	7 289	81		
11			29	5 914 117	1 700	10 417	
12			128	254 585	22 270	69 350	
13			57	89 837	1 842	3 251	
14			3	1 713 852	113		
15			29	691 382	84		
16			3	597[1]	16		
17			114	149 816	793	70 078	
18			1	17 289	35		
19			219	560 705	7 835		
20			61	191 619	14 150	21 922	
21				1 173 436		388	
22			80	200 789	843		
23			311	1 360 945	450 316	10 690	
24			48	1 557 930	217	514	
25			105	279 209	60 384		
			1 960	20 359 607	569 458	408 987	
5				900			
8				1 500			
11				2 429			
12				215			
17				3 113			
18				600			
23				21 732			
				30 489			
			1 960	20 390 296	569 458	408 987	

[1] Le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur a été constitué le 18 juin 1981 et un budget de démarrage lui fut octroyé pour lui permettre d'opérer le reste de l'année; les services en provenance du ministère du Conseil exécutif ne lui seront transférés qu'à compter de 1982-1983.

[2] Les crédits non utilisés et les dépassements aux crédits permanents se trouvent majorés de 637 515 794 $ en raison de la Loi modifiant la Loi de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.Q., 1981, c. 12). C'est dire que, pour fins de comparaison avec les autres années, il faut considérer 445 712 206 $ de crédits non utilisés et 58 495 206 $ de dépassements aux crédits permanents.

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR MINISTÈRE ET PAR MISSION

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982

(MILLIERS $)

	Mission économique		Mission éducative et culturelle	
		1981		1981
				93 747
		41 031		
		347 057		
		26 808		
		6 723		35 656
		1 797		1 200
				5 082 864
		186 636		
		73 907		
				244 693
		143 304		
		11 048		
		32 994		157 677
		3 673		
		1 037 736		224 563
		106 307		
		2 018 950		5 809 792

	Mission sociale		Mission gouvernementale et administrative		Total	
	1981		1981		1981
				46 991		93 747
			305 742			46 991
	4 096 464					346 773
				36 530		4 096 464
						347 057
				80 721		36 530
	148 112		126 837			26 608
			5 802			123 102
			1 898			277 946
			18 428			5 802
	9 107					5 064 752
			1 252 643			205 064
			282 248			83 014
						1 252 643
				5 729		527 141
						143 304
	7 662		470 809			16 777
						478 471
	1 083 718					190 841
	21 812		164 306			1 083 718
			13 146			186 796
	1 254 062		24 634			1 275 444
			281 581			1 365 008
						281 581
	6 620 937		3 099 027			17 559 748

Les notes à la page 31 font partie intégrante des états financiers et explicitent également les modifications apportées aux chiffres de 1981.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Cette catégorie d'opérations regroupe les activités de placements, les opérations du compte des régimes de retraite de même que les variations des comptes du fonds de roulement du Gouvernement (Autres comptes*), à l'exception de l'encaisse.

SOMMAIRE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIONS $)

	1982	1981
Placements — actions, obligations, billets, prêts et avances	−98,7	−63,2
Compte des régimes de retraite	+1 007,3	+822,3
* Autres comptes	−169,9	−197,3
Surplus des opérations non budgétaires	+738,7	+561,8

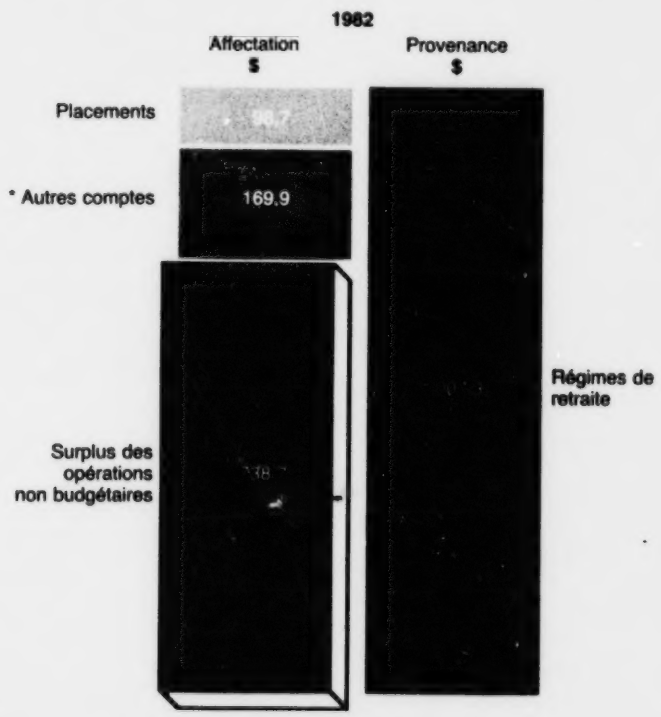

N.B.: Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

Les notes à la page 31 font partie intégrante des états financiers.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE
(MILLIERS $)

PLACEMENTS

	Actions	Obligations et billets	Prêts et avances	
	86 225	21 228	(40 568)	
		(1 407)	(56)	
	21 732		11 486	
	107 957	19 821	(29 138)	

	Déboursés[1]	Recettes	Redressements	
	20 375			
	250			
	33 000			
	6 800			
	3 300			
	22 500			
	86 225			
	485	5 163	25 908[2]	
		486		
	64 188	39 257		
	4 500	51 700		
	1 315	1 680	(29)	
	47 620	47 620		
			1 449[3]	
	524			
	7 500			
	382			
	4 881	9 447	(23 701)[4]	
	800			
	129 918	149 202	(22 281)	
	217 698	154 365	3 625	

Déboursés[1]	Recettes	Prêts, avances, placements
	1 407	
	58	
	1 465	
3 000		
3 732		
15 000		
21 732		
2 431	1 660	543[2]
4 720	1 672	480
7 151	3 332	1 023
11 529	4 117	(769)
18 680	7 449	254
40 412	7 449	254

[1] Y compris les montants à payer.

[2] Excluant la variation de la provision pour créances irrécouvrables de 1 996 007 $ portée à la dette dette.

[3] Montant de 2 523 692 $ d'intérêt capitalisé et 23 381 909 $ transférés de prêts et avances à obligations et billets.

[4] Excluant 4 374 109 000 $ pour les actions d'Hydro-Québec attribuées au Ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980 dont la contrepartie a été portée à la dette nette.

[4] Intérêt capitalisé.

[5] Montant de 23 381 909 $ transféré à obligations et billets et un montant de 318 607 $ porté aux dépenses.

[6] Montant porté aux revenus.

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

COMPTE DES RÉGIMES DE RETRAITE
DÉTAIL

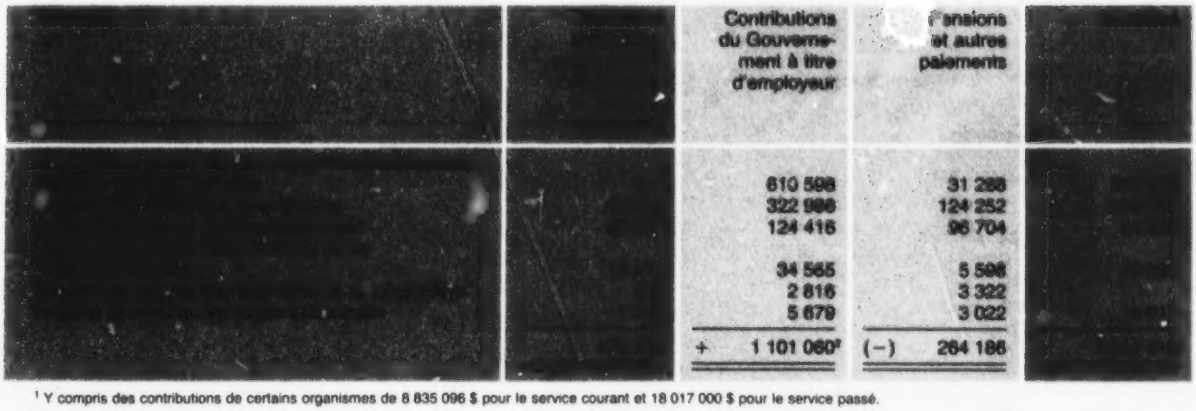

	Contributions du Gouvernement à titre d'employeur	Pensions et autres paiements
	610 598	31 288
	322 986	124 252
	124 416	96 704
	34 565	5 598
	2 816	3 322
	5 679	3 022
	+ 1 101 060[2]	(−) 264 186

[1] Y compris des contributions de certains organismes de 8 835 096 $ pour le service courant et 18 017 000 $ pour le service passé.

[2]

	Service courant[a]	Service passé	Intérêt[b]	Total
R.R.E.G.O.P.	418 640		191 958	610 598
Autres régimes				
Enseignants (R.R.E.)	126 764	149 151	47 071	322 986
Fonctionnaires (R.R.F.)	48 988	57 692	17 736	124 416
Membres de la Sûreté du Québec	14 580	14 126	5 859	34 565
Membres de la Législature	1 139	1 677		2 816
Juges et coroners	3 330	1 624	725	5 679
	613 441	224 270	263 349	1 101 060

[a] 140% des cotisations des employés.
[b] Intérêt sur le solde du compte au 31 mars précédent.

AUTRES COMPTES
DÉTAIL

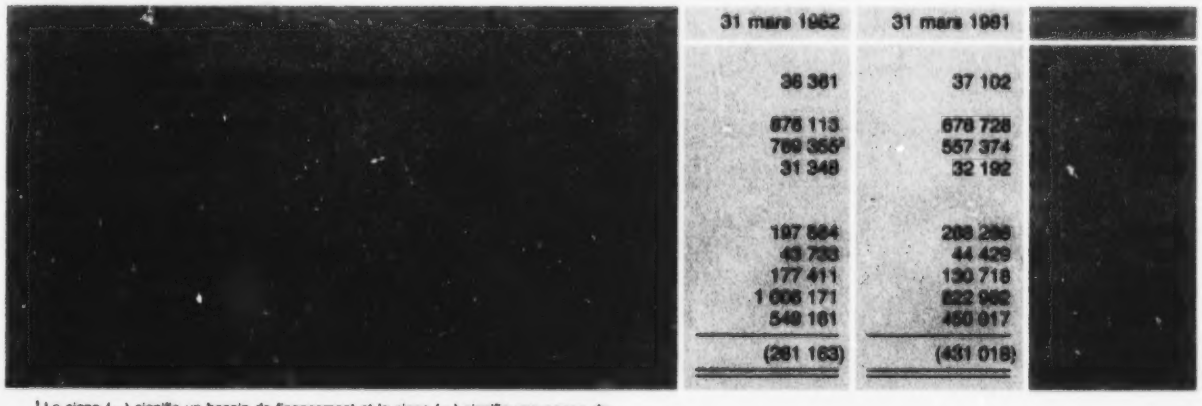

	31 mars 1982	31 mars 1981
	36 381	37 102
	876 113	678 728
	789 355[2]	557 374
	31 348	32 192
	197 584	208 286
	43 733	44 429
	177 411	130 718
	1 006 171	822 992
	549 161	460 017
	(281 163)	(431 018)

[1] Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

[2] Excluant la variation de la provision pour créances irrécouvrables de 77 492 307 $ portée à la dette nette.

FINANCEMENT

Cette section démontre de quelle façon le Gouvernement a financé l'ensemble de ses opérations

3

SOMMAIRE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIONS $)

	1982	1981
Variation de l'encaisse	207,9	(456,1)
Nouveaux emprunts		
Bons du trésor	620,0	255,0
Obligations négociables	1 839,8	1 775,6
Obligations remboursables à demande	231,1	971,0
Obligations non négociables	6,3	6,5
Autres emprunts	254,4	344,8
Total des nouveaux emprunts	2 951,6	3 352,9
Moins: remboursement d'emprunts	1 010,0	581,2
	1 941,6	2 771,7
Total	2 149,5	2 315,6

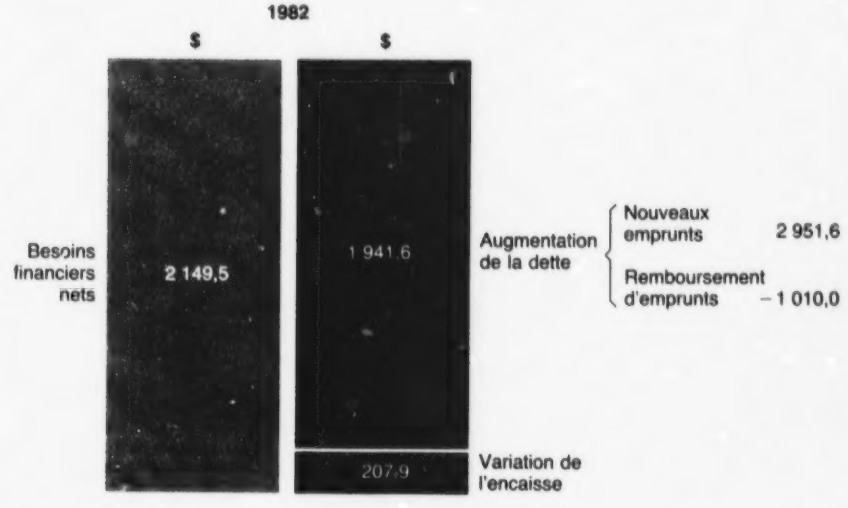

FINANCEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

VARIATION DE L'ENCAISSE

DÉTAIL

	31 mars 1982	31 mars 1981	Variation*
	37 591	274 515	+236 924
	209 327	180 306	−29 021
	246 918	454 821	+207 903

* Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

NOUVEAUX EMPRUNTS

DÉTAIL

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt[1]	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur[2]
620 000		Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
200 000		15,00	1981-05-07	1993-11-07	100,00	15,00
150 000		16,50	1981-06-18	1984—1996-06-18[6]	99,67	16,65—16,56
90 106[3]	75 000 $ É.-U.	14,75*	1981-07-01	1986-07-01	99,00	14,51
103 720[3]	20 000 000Yen	8,60	1981-07-27	1987—1993-07-27	100,00	8,60
73 886[3]	150 000D.M.	10,75*	1981-09-01	1991-09-01	99,00	10,64
50 000		18,00*	1981-10-15	1987-10-15	100,00	17,26
150 000		17,25	1981-10-20	1984—1996-10-20[6]	99,67	17,40—17,31
50 000		17,25	1981-11-10	1984—1996-10-20[6]	100,26	17,12—17,19
100 000		17,25	1981-11-10	1986—1993-04-01[5]	100,00	17,25—17,25
50 000		17,50*	1981-11-15	1987-11-15	100,00	16,79
178 151[3]	150 000 $ É.-U.	15,25*	1981-12-15	1989-12-15	100,00	14,71
50 000		15,25	1981-12-23	1986—1991-06-23[6]	100,00	15,25—15,25
600		16,90	1982-02-01	2002-02-01	100,00	16,90
150 000		16,50	1982-02-15	1986-02-15	100,00	16,50
76 218[3]	150 000D.M.	10,125*	1982-02-15	1992-02-15	100,25	9,84
65 385[3]	100 000F.S.	7,375*	1982-03-11	1992-03-11	100,00	7,38
50 000		17,00*	1982-03-12	1988-03-12	99,25	16,53
175 000		16,25	1982-03-22	1987—1997-03-22[6]	98,88	16,59—16,64
76 755[3]	35 000L.S.	15,50*	1982-04-01[4]	1987-04-01	100,00	14,94
1 839 821						
2 554		14,00-10,50*	1980-06-01	1995-06-01	100,00	divers[5]
228 520		16,00-10,50*	1981-06-01	1996-06-01	100,00	divers[5]
231 074						
6 316		13,66-17,51	1980-1981	2001-2002	100,00	13,66-17,51
177 480[A] [7]	150 000 $ É.-U.	15,125*	1981-12-08	1988—1990-11-21	100,00	divers
76 921[A]	150 000D.M.	10,65*	1982-02-16	1992-02-17	99,75	10,42
254 401						
2 951 612						

[1] Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux des autres emprunts qui le sont à diverses périodes et de ceux marqués d'un astérisque (*) qui le sont annuellement.

[2] Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.

[3] Équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts.

[4] Produit d'un emprunt encaissé le 31 mars 1982 dont les titres seront datés du 1er avril 1982.

[5] Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1980 a été augmenté à 18% pour deux mois à compter du 1er juin 1981, à 18% pour deux mois à compter du 1er août 1981 et à 19,5% à compter du 1er octobre 1981; celui sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1981 a été augmenté à 18% pour deux mois à compter du 1er août 1981 et à 19,5% à compter du 1er octobre 1981. À compter du 1er octobre 1982 jusqu'au 31 mai 1983 le taux est de 16,5% et à compter de juin 1983 le taux sera de 10,5% jusqu'à leurs échéances respectives.

[6] Obligations négociables échangeables à la première date d'échéance pour d'autres obligations négociables échéant à la seconde date indiquée.

[7] Cet emprunt peut être remboursé sur préavis d'au moins 15 jours précédant une date d'échéance d'intérêt dont le taux est établi pour des périodes de 3, 6 ou 12 mois.

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS[1]

DÉTAIL

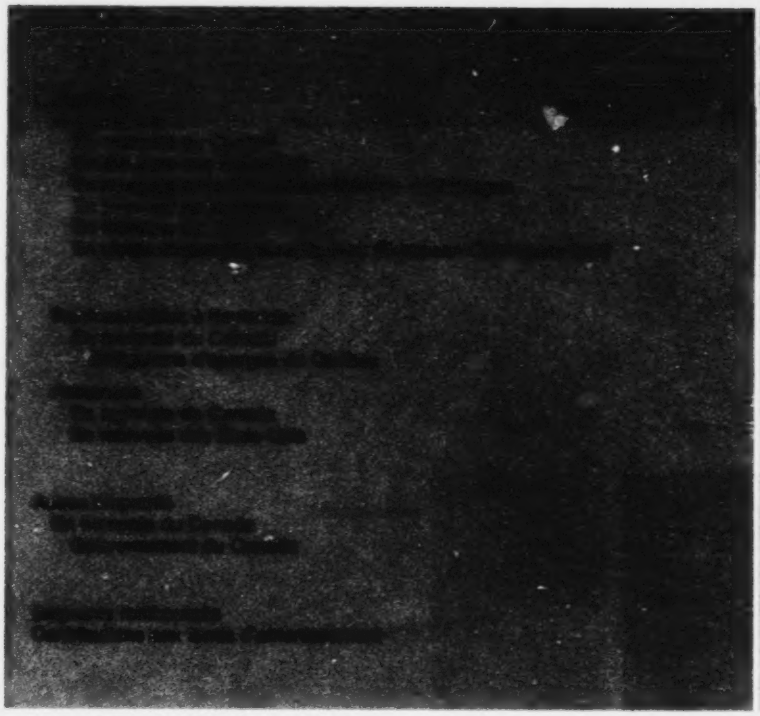

Valeur nominale	
Monnaie étrangère	Équivalent canadien
	343 256
60 300 $ É.-U.	59 838
10 000 D.M.	3 123
12 000 F.F.	2 415
1 000 000 Yen	3 268
1 000 E.C.U.	2 012
	413 912
	536 822
	1 579
2 519 $ É.-U.	2 551
	4 130
	2 042
	2 042
	957 006
	53 081
	1 010 097

[1] Y compris les contributions aux fonds d'amortissement.

[2] À la date de réalisation des emprunts.

SOMMAIRE
AU 31 MARS 1982
(MILLIONS $)

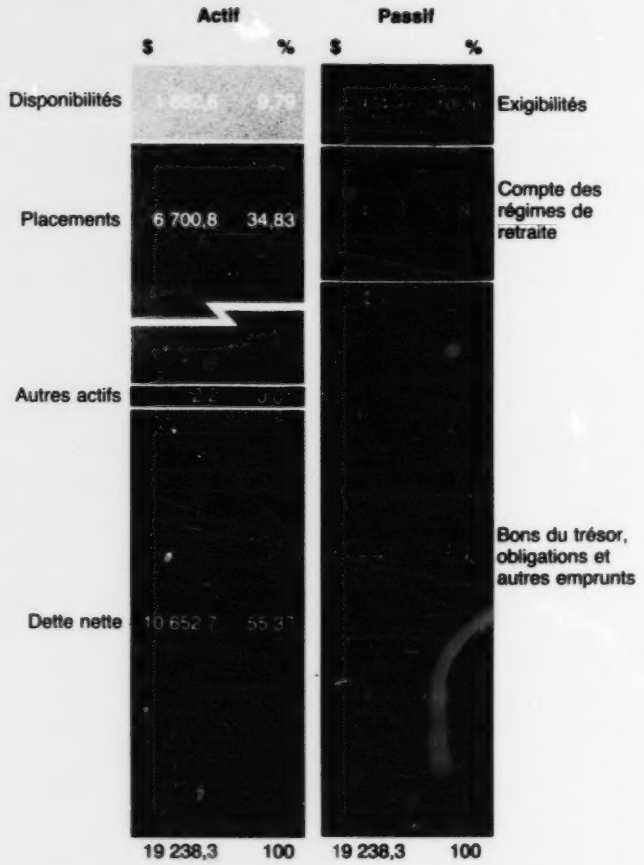

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ACTIF ET PASSIF
31 MARS 1982

ACTIF
(MILLIERS $)

Page		1981
[redacted]	[redacted]	274 515
		180 306
		37 102
		1 236 102
		32 192
		1 760 217
		2 084 616
		75 756
		69 710
		2 230 082
		2 251
		3 992 550
		12 059 002
		16 051 552

Le contrôleur des finances,

Guy Langlois, c.a.

Le sous-ministre des Finances,

Robert Normand

PASSIF
(MILLIERS $)

Page		1991
[redacted]	[redacted]	[redacted]
		295 998
		44 420
		139 718
		822 992
		480 817
		1 738 414
		2 420 484
		380 000
		10 289 691
		1 235 083
		11 894 854
		16 051 552

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

DETTE NETTE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

	1981
	9 066 335
	2 877 354
	115 313
	12 059 002

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1 — Conventions comptables

Les conventions comptables apparaissant à la page 6 comprennent les règles particulières suivies lors de la préparation des états financiers du gouvernement du Québec.

2 — Placements

Les placements dans les entreprises du gouvernement du Québec sont inscrits comme suit:

	1982	1981
	(millions $)	(millions $)
Hydro-Québec — à la valeur de ses réserves au 31 décembre 1980	4 374,1	
Autres — au coût	2 151,5	2 084,6
	6 525,6	2 084,6

La Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Québec, sanctionnée et entrée en vigueur le 19 décembre 1981, stipule que le total des réserves d'Hydro-Québec au 31 décembre 1980 est imputé au paiement total de 43 741 090 actions attribuées au Ministre des Finances. Jusqu'au 31 décembre 1980, les bénéfices nets accumulés d'Hydro-Québec étaient attribués à des réserves pour le renouvellement du réseau, pour éventualités et pour stabilisation de taux. Le Gouvernement a comptabilisé les actions qui lui ont été attribuées au montant porté au capital-actions émis d'Hydro-Québec; le compte placements dans les entreprises du gouvernement du Québec a été ainsi augmenté de 4 374,1 millions $ et la dette nette réduite d'autant.

À titre d'information, l'annexe 1 montre l'avoir du Gouvernement dans ses entreprises au montant de 7 048,6 millions $ (6 469,1 millions $ en 1981), y compris 28,5 millions $ en 1982 pour celles dans lesquelles il n'a pas d'apport. Cet avoir comprend les montants inscrits au 31 mars 1982 augmentés des excédents et des réserves accumulés par certaines entreprises et diminués des déficits accumulés par d'autres.

— Comptes à payer

Le montant de 1 006,2 millions $ représente la partie non acquittée du coût des opérations du Gouvernement comptabilisée au 31 mars 1982. Cependant, en raison de certaines dispositions des conventions comptables et de la Loi sur l'administration financière, il arrive que, tant au cours des années antérieures qu'au cours de l'année courante, des dépenses encourues n'aient pu être imputées sur un crédit et être portées aux comptes à payer. L'estimation de ces comptes à payer non inscrits au 31 mars 1982 apparaît à l'annexe 2.

4 — Compte des régimes de retraite

Ce passif est composé d'un montant de 2 344,6 millions $ pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'un montant de 1 083,2 millions $ pour les autres régimes.

a) Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Le montant de 2 344,6 millions $ ne comprend pas 342,1 millions $ d'intérêts non comptabilisés au 31 mars 1982. Il ne comprend pas non plus les obligations du Gouvernement relatives aux participants des régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants qui ont opté pour ce Régime et celles découlant des crédits de rentes octroyés à certains retraités du secteur des Affaires sociales. L'estimation de ces obligations du Gouvernement par la Commission administrative du régime de retraite est de 672,5 millions $ au 31 décembre 1981, et elle est basée sur les données de population et les hypothèses utilisées pour leur évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1978 et dont le montant s'élevait à 491,1 millions $ à cette date. Cette estimation tient compte des opérations financières effectuées au cours des années 1979 à 1981.

b) Autres régimes de retraite

Les obligations envers les participants des régimes de retraite des fonctionnaires, des enseignants, des membres de la Sûreté du Québec et autres sont à la charge du Gouvernement. La Commission administrative du régime de retraite a estimé le passif envers ces régimes à 10 545,8 millions $ au 31 décembre 1981 alors qu'il s'élevait à 6 947,5 millions $ au 31 décembre 1978 selon les évaluations actuarielles. L'estimation de ces obligations est basée sur les données de population de 1978 ainsi que sur les hypothèses alors retenues et elle tient compte des rentrées et sorties de fonds pour les années 1979 à 1981.

Les données estimatives mentionnées en a) et b) en date du 31 décembre 1981 sont susceptibles d'être modifiées quelque peu lors de la préparation d'évaluations actuarielles fondées sur les données de population à cette date.

De plus, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite, sanctionnée le 23 juin 1982, aura pour effet de modérer la progression du déficit des régimes de retraite à l'égard du service postérieur au 30 juin 1982, que l'on aurait obtenu autrement, et partant de leur passif actuariel. En effet, cette loi a principalement pour objet de diminuer annuellement les dépenses budgétaires et les besoins financiers du Gouvernement à l'égard du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et des régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants. Tout en préservant les droits acquis des pensionnés et des participants de ces régimes, la loi prévoit pour le service futur seulement, les principales modifications suivantes:

— Les coûts des régimes sont partagés également à compter du 1er juillet 1982 entre l'employé et l'employeur.

— Pour la portion de la pension reliée aux années de service acquises après le 30 juin 1982, l'indexation de la pension est calculée selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation réduite de 3%.

5 — Obligations et autres emprunts en monnaie étrangère

Les obligations et autres emprunts en monnaie étrangère sont inscrits en équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation et d'acceptation des dettes. Si les taux de change en vigueur au 31 mars 1982 avaient été appliqués à ces obligations et autres emprunts, ces dettes auraient été augmentées de 341,9 millions $ (344,0 millions $ en 1981), dont 29,9 millions $ pour le montant venant à échéance au cours de l'année financière 1982-1983.

6 — Passifs éventuels et engagements financiers

Les emprunts garantis par le Gouvernement s'élèvent à 17 838,4 millions $ au 31 mars 1982 (15 380,7 millions $ en 1981), dont 16 269,7 millions $ en 1982 se rapportent aux emprunts d'Hydro-Québec et de ses filiales. Les engagements financiers totalisent 5 881,5 millions $ à cette date (5 100,2 millions $ en 1981). Ces passifs éventuels et engagements financiers sont présentés sommairement à l'annexe 3.

7 — Chiffres comparatifs de l'état des revenus et dépenses

La diminution des revenus de 37,9 millions $ en 1981 découle d'abord de la réduction de 26,4 millions $ des revenus relatifs à l'immatriculation des véhicules automobiles et autres permis ainsi que de la réduction de 5,3 millions $ des ventes de biens et services, afférente aux remboursements des frais de perception des primes d'assurance automobile, le tout en raison de l'intégration du Bureau des véhicules automobiles à la Régie de l'assurance automobile du Québec en fin d'année 1980. Le solde de 6,2 millions $ découle de la réduction des ventes de biens et services reliés aux remboursements de dépenses de télécommunication d'organismes, n'émargeant plus au budget du ministère des Communications, suite à la création d'un fonds renou-

velable à cette fin. En contrepartie, les dépenses des ministères des Communications et des Transports ont été réduites respectivement de 6,2 millions $ et de 31,7 millions $.

Au cours de l'année financière 1981-1982, le Gouvernement a changé la dénomination de certains ministères et a procédé à des transferts de services entre ministères à compter du 1er mai 1981. C'est ainsi que le ministère de l'Immigration est devenu le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières est devenu le ministère des Institutions financières et Coopératives, alors que l'administration du programme de la Protection du consommateur a été confiée au Conseil exécutif. De plus, le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre est devenu le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui s'est vu transférer la gestion des régimes de compensation du revenu du ministère des Affaires sociales.

Le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur a été constitué le 18 juin 1981 et un budget de démarrage fut octroyé pour lui permettre d'opérer le reste de l'année; les services en provenance du Conseil exécutif ne lui seront transférés qu'à compter de 1982-1983.

Pour tenir compte de ces nouvelles dénominations, des transferts de juridiction et de certaines autres reclassifications budgétaires, les données financières comparatives de 1981 ont été redressées au besoin pour correspondre à la présentation des états financiers de 1982.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

AVOIR DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC[1]

ANNEXE 1

(MILLIERS $)

Nom de l'entreprise	Montant inscrit au 31 mars 1982	Excédents, réserves ou (déficits) accumulés[2]	Avoir du Gouvernement	
			1982	1981
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT DÉTIENT UN PLACEMENT				
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 000		10 000	10 000
Hydro-Québec et filiales (1981-12-31)	4 374 109	551 928	4 926 037	
Office de l'électrification rurale	2 555		2 555	3 053
Office des autoroutes du Québec (1981-12-31)	369 692	45 536	415 228	406 946
Office du crédit agricole du Québec	201 075	2 550	203 625	250 201
Raffinerie de sucre du Québec	2 000	11 013	13 013	14 402
Régie de l'assurance automobile du Québec	361		361	755
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	6 400		6 400	6 400
Sidbec et ses filiales (1981-12-31)	593 449	(243 048)	350 401	385 567
Société d'aménagement de l'Outaouais	35 113	(18 195)	16 918	23 080
Société de cartographie du Québec	3 000	(503)	2 497	2 815
Société de développement autochtone de la Baie James	2 500		2 500	2 250
Société de développement coopératif	18 620	272	18 892	12 181
Société de développement de la Baie-James (1981-12-31)	60 000	3 267	63 267	64 413
Société de développement immobilier du Québec	74 666	(11 237)	63 429	64 666
Société de développement industriel du Québec	32 944	14 467	47 411	51 659
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec — Rexfor et ses filiales	78 050	19 176	97 226	97 162
Société des alcools du Québec (1982-03-27)	30 000	3 037	33 037	31 555
Société des loteries et courses du Québec	170	9 476	9 646	8 715
Société des traversiers du Québec	1 500	466	1 966	1 833
Société d'habitation du Québec (1981-12-31)	147 521	4 674	152 195	156 532
Société du parc industriel du centre du Québec	38 056	(2 124)	35 932	37 456
Société générale de financement du Québec et ses filiales (1981-12-31)	166 934	51 456	218 390	163 052
Société nationale de l'amiante et ses filiales	36 897	(1 341)	35 556	30 869
Société québécoise de développement des industries culturelles	8 500	(488)	8 012	4 592
Société québécoise d'exploration minière — SOQUEM et ses filiales	89 000	42 080	131 080	115 681
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires — SOQUIA et ses filiales	35 000	8 292	43 292	39 897
Société québécoise d'initiatives pétrolières — SOQUIP	107 500	(2 231)	105 269	85 000
Société du parc industriel, commercial et aéroportuaire de Mirabel et Société inter-port de Québec	1	5 902	5 903	4 658
	6 525 613	494 425	7 020 038	2 075 390
ENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GOUVERNEMENT NE DÉTIENT PAS DE PLACEMENT				
Centre de recherche industrielle du Québec		12 084	12 084	12 618
Corporation d'hébergement du Québec (1981-03-31)		10 245[3]	10 245	2 388
Régie du Grand Théâtre de Québec		(145)	(145)	(173)
Société de radio-télévision du Québec (1981-08-31)		6 352	6 352	4 769
Hydro-Québec et filiales				4 374 109
		28 536	28 536	4 393 711
	6 525 613	522 961	7 048 574	6 469 101

[1] Les entreprises énumérées sont celles dont la majorité des administrateurs sont nommés par le Gouvernement à l'exception de la Société de développement autochtone de la Baie James. Ne sont pas compris, par ailleurs, les organismes gestionnaires de fonds d'assurance et ceux de type fiduciaire à l'exception des apports du Gouvernement consentis sous forme de dotation et d'avances au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, à la Régie de l'assurance automobile du Québec et à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

[2] Au 31 mars 1982, sauf lorsque indiqué à une autre date à la suite du nom de l'entreprise. Ces excédents et réserves accumulés ou déficits sont ceux apparaissant aux états financiers des entreprises selon les conventions comptables qui prévalent pour chacune d'elles, lesquelles diffèrent substantiellement de celles du Gouvernement.

[3] Ce chiffre provient des états financiers non vérifiés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
ESTIMATION DES COMPTES À PAYER NON INSCRITS AU 31 MARS 1982 — ANNEXE 2

(MILLIERS $)

POUR DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DE CAPITAL ENCOURUES AU 31 MARS 1982 ET NON COMPTABILISÉES			1982	1981
Marchandises livrées et services rendus			21 954	43 683
Indemnités d'expropriations afférentes à des biens dont le Gouvernement avait pris ou pouvait légalement prendre possession avant le 1er avril excluant les frais y afférents de l'ordre de 19 millions $			30 812	48 861
Solde dû sur les biens achetés à terme			3 807	4 341
			56 573	96 885
POUR DES DÉPENSES DE TRANSFERT AFFÉRENTES À DES FRAIS ENCOURUS AU 31 MARS 1982 ET NON COMPTABILISÉES				
À verser aux commissions scolaires et aux institutions qui opèrent à budget dans le cadre de politiques ministérielles, y compris le transport scolaire	Année 1981-1982[1]	Années antérieures[1]		
Commissions scolaires				
Fonctionnement	(19 649)[4]	403 920[2] / 239 368[3]	623 639	698 200
Transport	46 814 [4]	2 760	49 574	41 324
Collèges d'enseignement général et professionnel	48 287 [4]		48 287	45 400
Universités	70 482 [4]		70 482	60 500
Institutions privées d'enseignement	19 561 [4]		19 561	18 600
Institutions de santé et de bien-être	208 623 [5]	252 704[5]	461 327	245 184
	374 118	898 752	1 272 870	1 109 208
À VERSER À DES COMMISSIONS DE TRANSPORT POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET LE SERVICE DE LA DETTE			87 862[6]	84 409
À VERSER À DIVERS ORGANISMES ET PERSONNES			26 769	54 614
			114 631	139 023
			1 444 074	1 345 116

[1] Des institutions subventionnées.

[2] Pour le dernier versement de 15% pour l'année scolaire 1980-1981.

[3] Arrérages pour les années scolaires 1979-1980 et antérieures.

[4] Les dépenses à payer proviennent de la différence entre le coût réel des frais encourus par les institutions durant les années financières du Gouvernement et les paiements des dépenses de transferts imputés sur les crédits des années financières du Gouvernement.

	Dépenses annuelles encourues par les institutions en regard des années financières du Gouvernement		Répartition des dépenses de transferts imputées sur les crédits des années financières du Gouvernement		
	Année financière du Gouvernement en cours	subséquente	Année financière du Gouvernement en cours	subséquente	
	%	%	%	%	À compter de
Commissions scolaires					
Fonctionnement	70	30	70	15,15[7]	1979-1980
Transport	70	30	50	50	1975-1976
C.E.G.E.P.	75	25	68	32	1979-1980
Universités	83.3	16.7	75	25	1970-1971
Institutions privées d'enseignement	70	30	60	40	1969-1970

[5] Ces arrérages accumulés au cours des années 1974 à 1982 sont susceptibles d'être révisés suite au parachèvement des travaux d'analyse des états financiers des institutions et à l'application de la politique ministérielle approuvée par le Conseil du trésor concernant la détermination et l'utilisation des surplus accumulés dans certains centres hospitaliers, lesquels ont été estimés à 27 511 596 $. Quant aux surplus estimés à 23 993 111 $ réalisés par certaines institutions de services sociaux, la politique ministérielle de la détermination et de l'utilisation de ces surplus a été élaborée et sera soumise à l'approbation du Conseil du trésor.

[6] Y compris 73 926 886 $ pour le déficit d'exploitation de 1979 réparti comme suit:

	Capital	Intérêts	Payable sur
C.T.C.U.M.	53 720 592	16 619 221	7 ans
C.T.R.S.M.	2 592 905	994 168	4 ans

Les paiements s'effectueront à compter de l'exercice 1982-1983.

[7] 15% au cours de la première année subséquente et 15% au cours de la deuxième année subséquente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

ANNEXE 3

(MILLIERS $)

	1982	1981
EMPRUNTS GARANTIS		
Hydro-Québec et filiales	16 269 701	13 983 022
Régie des installations olympiques	673 893	630 448
Autres entreprises du gouvernement du Québec	426 644	322 320
Prêts aux étudiants	360 226	312 356
Municipalités, particuliers et sociétés	107 921	132 553
	17 838 385	15 380 699
ENGAGEMENTS FINANCIERS		
Budgétaires:		
Pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	2 607 467	2 595 000
Institutions de santé et de bien-être	898 280	697 691
Municipalités et organismes municipaux	947 808	791 086
Autres	63 754	42 601
Pour des dépenses en capital d'organismes municipaux	250 723	279 529
Pour des marges de crédit bancaire autorisées en faveur des commissions scolaires pour des dépenses en capital	475 000	265 000
Pour des congés de maladie accumulés par les employés du Gouvernement	294 096	266 634
Pour de l'aide financière à des entreprises du gouvernement du Québec, à l'habitation familiale et autres	111 794	34 933
	5 648 922	4 972 474
Non budgétaires:		
Solde à verser pour des apports de capitaux à des entreprises du gouvernement du Québec	232 600	127 750
	5 881 522	5 100 224

AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

Sidbec

Le gouvernement du Québec a garanti, en vertu d'un contrat de cautionnement, les montants à être versés par Sidbec aux termes d'un contrat de parachèvement de son complexe intégré d'exploitation minière. Cette garantie prévoit principalement le versement de sommes en cas de manque de fonds de Sidbec-Normines Inc. ou de défaut en regard du remboursement du capital et des intérêts des obligations émises par Sidbec-Normines Inc. lesquelles s'élevaient au 31 mars 1982 à 474,4 millions $ (460,1 millions $ en 1981). Les obligations de Sidbec dans n'importe laquelle de ces situations ne pourraient être inférieures à sa quote part de 50,1% de participation dans l'équité de Sidbec-Normines Inc.

Société générale de financement du Québec

Le gouvernement du Québec a garanti les montants à être versés par cette société aux termes du contrat de parachèvement relatif à la mise sur pied d'un complexe forestier intégré. Ce contrat prévoit principalement le versement de sommes en cas de manque de fonds de Donohue St-Félicien Inc. ou de défaut en regard du remboursement du capital et des intérêts des obligations émises par Donohue St-Félicien Inc. lesquelles s'élevaient au 31 mars 1982 à 158,0 millions $ (153,7 millions $ en 1981).

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Ministre des Finances est autorisé à verser au Fonds, à la demande de ce dernier, les sommes requises pour parfaire le paiement de ses obligations envers les prêteurs lequel doit s'effectuer d'abord à même ses revenus et, si ces derniers sont insuffisants, à même toute partie du capital du Fonds qui excède 10 millions $.

Au 31 mars 1982, l'avoir du Fonds s'élevait à 13,3 millions $ (12,3 millions $ en 1981) et le solde en principal des prêts consentis à 1 221,7 millions $ (926,4 millions $ en 1981).

NOTE: Les emprunts garantis et les engagements financiers apparaissent de façon plus détaillée aux pages 45 et 46.

ANNEXES
DE L'ACTIF ET DU PASSIF
AU 31 MARS 1982

5

COMPTES À RECEVOIR

(MILLIERS $)

	Agents et mandataires – remises d'avril		Autres débiteurs		Total	
	1982	1981	1982	1981	1982	1981
REVENUS						
Impôts sur le revenu et les biens						
Revenu des particuliers	473 903	406 155	405 703	350 469	879 606	756 624
Contributions des employeurs au fonds des services de santé	103 947	47 307			103 947	47 307
Impôt des sociétés			82 350	37 491	82 350	37 491
Droits de successions			10 361	8 371	10 361	8 371
Taxes à la consommation						
Ventes au détail	141 080	135 324	96 050	90 928	237 130	226 252
Carburants	99 205	40 977	7 928	7 211	107 133	48 188
Autres	43 518	34 438	50 559	40 872	94 077	75 310
Droits et permis	14 460	14 411	24 957	21 526	39 417	35 937
Revenus divers		116	134 593	111 595	134 593	111 711
Transferts des sociétés d'État			14 400	7 000	14 400	7 000
Transferts du gouvernement du Canada			172 418	133 535	172 418	133 535
DÉPENSES ET AUTRES			61 006	50 137	61 006	50 137
AVANCES COMPTABLES			16 329	16 229	16 329	16 229
	876 113	678 728	1 076 654*	875 364	1 952 767	1 554 092
Moins:						
Provision pour créances irrécouvrables			384 791*	317 990	384 791	317 990
	876 113	678 728	691 863	557 374	1 567 976	1 236 102

* Y compris des créances radiées de 10 691 505 $ au cours de l'année financière 1981-1982.

PLACEMENTS

(MILLIERS $)

		Actions	
		1982	1981
	SOMMAIRE		
1	Entreprises du gouvernement du Québec	5 583 805	1 123 471
2	Municipalités et organismes municipaux		
3	Particuliers, sociétés et autres	22 103	371
		5 605 908	1 123 842
	DÉTAIL		
	Entreprises du gouvernement du Québec		
4	Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers (dotation)	10 000	10 000
5	Hydro-Québec et filiales	4 374 109	
6	Office des autoroutes du Québec		
7	Office du crédit agricole du Québec		
8	Sidbec	582 000	561 625
9	Société d'aménagement de l'Outaouais		
10	Société de développement coopératif		
11	Société de développement de la Baie James	60 000	60 000
12	Société de développement immobilier du Québec		
13	Société de développement industriel du Québec (dotation)	32 944	32 944
14	Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec	58 750	58 750
15	Société des alcools du Québec	30 000	30 000
16	Société d'habitation du Québec		
17	Société du parc industriel du centre du Québec		
18	Société générale de financement du Québec	151 934	118 934
19	Société nationale de l'amiante	36 897	30 097
20	Société québécoise d'exploration minière	89 000	89 000
21	Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires	35 000	35 000
22	Société québécoise d'initiatives pétrolières	107 500	85 000
23	Autres[1]	15 671	12 121
		5 583 805	1 123 471
	Municipalités et organismes municipaux		
24	Projets d'investissement dans le développement		
25	Programme des zones spéciales		
26	Autres projets		
	Particuliers, sociétés et autres		
	Particuliers		
27	Étudiants		
28	Pêcheurs		
29	Moins provision pour créances irrécouvrables		
30	Sociétés et autres	22 103	371
31	Moins provision pour créances irrécouvrables		
		22 103	371
		22 103	371
		5 605 908	1 123 842

[1] Entreprises dans lesquelles la participation totale du Gouvernement au 31 mars 1982 est inférieure à 10 000 000 $.

Obligations et billets		Prêts et avances		Total		
1982	1981	1982	1981	1982	1981	
128 942	107 714	812 866	853 431	6 525 613	2 084 616	1
67 146	68 553	7 145	7 203	74 291	75 756	2
505	505	78 323	68 834	100 931	69 710	3
196 593	176 772	898 334	929 468	6 700 835	2 230 082	
				10 000	10 000	4
				4 374 109		5
		369 692	343 751	369 692	343 751	6
		201 075	248 275	201 075	248 275	7
		11 449	10 000	593 449	571 625	8
		35 113	34 589	35 113	34 589	9
		18 620	11 620	18 620	11 620	10
				60 000	60 000	11
		74 666	74 666	74 666	74 666	12
				32 944	32 944	13
		19 300	19 000	78 050	77 750	14
				30 000	30 000	15
128 942	107 714	18 579	46 866	147 521	154 580	16
		38 056	37 456	38 056	37 456	17
		15 000	15 000	166 934	133 934	18
				36 897	30 097	19
				89 000	89 000	20
				35 000	35 000	21
				107 500	85 000	22
		11 316	12 208	26 987	24 329	23
128 942	107 714	812 866	853 431	6 525 613	2 084 616	
15 793	16 404			15 793	16 404	24
50 565	51 245	7 145	7 203	57 710	58 448	25
788	904			788	904	26
67 146	68 553	7 145	7 203	74 291	75 756	
		11 231	10 178	11 231	10 178	27
		11 923	9 028	11 923	9 028	28
		23 154	19 206	23 154	19 206	
		4 374	4 820	4 374	4 820	29
		18 780	14 386	18 780[2]	14 386	
505	505	63 164	57 382	85 772	58 258	30
		3 621	2 934	3 621	2 934	31
505	505	59 543	54 448	82 151[2]	55 324	
505	505	78 323	68 834	100 931	69 710	
196 593	176 772	898 334	929 468	6 700 835	2 230 082	

[2] Y compris des créances radiées de 1 755 581 $.

CONTINUITÉ DU COMPTE D'ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

	Diverses municipalités	Régie de l'assurance automobile du Québec	Fonds spécial olympique	Régie des rentes du Québec	Total
Solde au début	11 319	106 184	(9 496)	22 711	130 718
Encaissements	270 186	203 440	109 399	1 050 352	1 633 377
Remises	(129 399)	(294 177)	(96 153)	(1 066 955)	(1 586 684)
Solde à la fin	152 106	15 447	3 750	6 108	177 411

COMPTES À PAYER
(MILLIERS $)

	1982	1981
Affaires municipales	15 837	35 590
Affaires sociales	137 261	146 682
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	22 138	23 371
Conseil exécutif	31 067	25 793
Éducation	276 289	151 829
Énergie et Ressources	30 911	22 092
Finances	26 977	19 100
Fonction publique	54 518	42 012
Industrie, Commerce et Tourisme	15 201	8 691
Justice	28 926	22 638
Loisir, Chasse et Pêche	12 882	16 699
Régie de l'assurance-maladie du Québec	196 784	165 348
Revenu	11 422	10 232
Transports	73 721	56 044
Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	15 527	14 139
Travaux publics et Approvisionnement	24 818	26 104
Autres ministères[1]	31 892	36 598
	1 006 171	822 962

[1] Comprend tout ministère dont les comptes à payer au 31 mars 1982 sont inférieurs à 10 000 000 $.

CONTINUITÉ DU COMPTE DES RÉGIMES DE RETRAITE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982
(MILLIERS $)

	Solde au début	Excédent des contributions et cotisations sur les pensions et autres paiements	Solde à la fin
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	1 764 323	580 275	2 344 598
Régime de retraite des enseignants	432 635	289 157	721 792
Régime de retraite des fonctionnaires	163 011	94 480	257 491
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	53 849	39 381	93 230
Régime de retraite des juges et coroners	6 666	4 017	10 683
	2 420 484	1 007 310*	3 427 794

* Voir le détail à la page 22

BONS DU TRÉSOR, OBLIGATIONS ET AUTRES EMPRUNTS
(MILLIERS $)

	Bons du trésor	Obligations moins fonds d'amortissement	Autres emprunts	Total
Solde au début	390 000	10 269 591[1]	1 235 063	11 894 654
Émissions	620 000	2 077 211	254 401	2 951 612
Remboursements[2]		(1 008 055)	(2 042)	(1 010 097)
Solde à la fin	1 010 000	11 338 747[1]	1 487 422	13 836 169

[1] Après avoir déduit les fonds d'amortissement, soit 87 578 433 $ au 1er avril 1981 et 111 532 030 $ au 31 mars 1982

[2] Y compris les contributions aux fonds d'amortissement

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DES OBLIGATIONS ET AUTRES EMPRUNTS MOINS LES FONDS D'AMORTISSEMENT

AU 31 MARS 1982

(MILLIERS $)

Échéances	En monnaie du Canada	En monnaie des États-Unis[1]	En monnaie de la République fédérale d'Allemagne[1]	En monnaie du Japon[1]	En monnaie de la France[1]	Autres monnaies[1]	Total
1982-1983	315 865	272 238[2]	3 123	3 268	2 415	2 012 *	598 921
1983-1984	665 046	20 672	3 123	3 268	2 415	2 012 *	696 536
1984-1985	809 893	79 807	3 123	24 781	3 019	2 012 *	922 635
1985-1986	937 900	53 649	16 732	21 415	3 018	2 012 *	1 034 726
1986-1987	580 874	195 233	79 942	21 415	3 018	2 012 *	882 494
1982 — 1987	3 309 578	621 599	106 043	74 147	13 885	10 060 *	4 135 312
1987 — 1992	1 477 022	1 135 690	351 388	230 374	3 421	30 173 * 65 385 ** 76 755 ***	3 370 208
1992 — 1997	2 331 769	252 687		62 232		36 210 *	2 682 898
1997 — 2002	1 412 446	284 599					1 697 045
2002 — 2007	721 538	195 336					916 874
2007 et plus	23 832						23 832
	9 276 185	2 489 911	457 431	366 753	17 306	218 583	12 826 169

NOTE – Cet échéancier est établi en tenant compte des dates d'options de rachat au gré du détenteur et non au gré du Gouvernement et d'une prévision de remboursement avant échéance des obligations remboursables à demande. Il ne tient pas compte des options d'échange. De plus, les contributions futures aux fonds d'amortissement ont été considérées comme remboursements d'emprunts dans l'année ou elles seront versées, diminuant ainsi le solde à rembourser lors de l'échéance.

[1] En équivalent canadien de la valeur nominale aux dates de réalisation des emprunts et d'acceptation des dettes assumées.

[2] Incluant le remboursement de 150 000 000 $ É.U., soit 177 480 000 $ en équivalent canadien. Cet emprunt apparaît à la page 24.

* En unités de compte européennes (European Community Unit), E.C.U. (équivalent canadien)

** En francs suisses, F.S. (équivalent canadien).

*** En livres sterling, L.S. (équivalent canadien).

EMPRUNTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(MILLIERS $)

	1982	1981
Hydro-Québec et filiales[1]	16 269 701[3]	13 983 022
Office des autoroutes du Québec[1]	28 778[3]	31 448
Prêts aux éditeurs et libraires	407	486
Prêts aux étudiants[2]	360 226	312 356
Prêts aux municipalités	58 681	61 242
Prêts aux producteurs agricoles et aux propriétaires forestiers	1 809	2 412
Prêts aux sociétés coopératives agricoles et aux corporations exerçant des activités similaires	1 623	2 492
Prêts pour favoriser l'aménagement et la modernisation d'usines laitières régionales	5 606	6 140
Prêts pour l'amélioration des fermes	38 014	57 509
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	57 300	1 600
Régie de l'assurance-maladie du Québec	18 068	18 290
Régie des installations olympiques	673 893	630 448
Scieries Chics-Chocs Inc. (filiale de Rexfor)	1 000	480
Sidbec	113 550	116 050
Société de développement immobilier du Québec	30 000	
Société de développement industriel du Québec	74 000	50 000
Société d'habitation du Québec	80 448	80 952
Société nationale de l'amiante	23 500	23 500
Ville de Longueuil (Cité de Jacques-Cartier)	1 781	1 947
Crédit aux pêcheries maritimes		325
	17 838 385	15 380 699

[1] Les emprunts en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale au taux de change en vigueur au 31 mars.

[2] Les intérêts sur ces prêts sont payés par le gouvernement du Québec tant que l'emprunteur est étudiant.

[3] Y compris les obligations détenues par le gouvernement du Québec aux fonds d'amortissement.

Hydro-Québec et filiales	2 348 699 $
Office des autoroutes du Québec	830 000 $
	3 178 699 $

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(MILLIERS $)

SOMMAIRE	1982	1981
BUDGÉTAIRES	5 648 922	4 972 474
NON BUDGÉTAIRES	232 600	127 750
	5 881 522[1]	5 100 224[1]
BUDGÉTAIRES		
Autorisés par certaines lois		
Loi sur l'habitation familiale, L.R.Q., c. H-1	21 673	27 941
Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec, L.R.Q., c. C-8 et modifications	85 000	
Loi de la Communauté urbaine de Québec, L.Q., 1969, c. 83	3 076	3 201
Loi sur la Société de développement coopératif, L.R.Q., c. S-10 et modifications	2 000	3 000
Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois, L.Q., 1978, c. 98		600
Loi favorisant l'aménagement et la modernisation d'usines laitières régionales, L.R.Q., c. A-19	45	181
Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la province, L.Q., 1955-1956, c. 39 et modifications		10
	111 794	34 933
Autorisés par le Gouvernement		
Pour le remboursement d'emprunts relatifs à des dépenses en capital:		
Nouvelle Compagnie Théâtrale Inc.	1 443	1 634
Institutions de santé et de bien-être	714 044	553 442
Commissions scolaires, collèges d'enseignement général et professionnel et universités	1 205 577	1 274 697
	1 921 064[2]	1 829 773
Commissions de transport	94 239	79 596
Municipalités et communautés urbaines et régionales:		
Traitement des eaux usées	244 920	203 101
Construction du métro	608 649	508 389
Régie de la Place des Arts (remplacée par la Société de la Place des Arts de Montréal le 1er juillet 1982)	39 762	40 967
Société de radio-télévision du Québec	5 600[2]	
Société québécoise d'assainissement des eaux	16 949	
	1 010 119	832 053

	1982	1981
BUDGÉTAIRES (suite)		
Autorisés par le Gouvernement (suite)		
Subventions pour des dépenses en capital — diverses municipalités et organismes de loisirs	250 723	279 529
Pour le remboursement d'emprunts autorisés par les Ministres de l'Éducation et des Affaires sociales pour des dépenses en capital:		
Commissions scolaires, Cegeps et universités	1 401 890	1 320 303
Institutions de santé et de bien-être	184 236	144 249
	1 836 849	1 744 081
Pour des marges de crédit bancaire autorisé par le Ministre de l'Éducation en faveur des commissions scolaires pour des dépenses en capital	475 000	265 000
Congés de maladie accumulés par les employés du Gouvernement	294 096	266 634
	5 648 922	4 972 474
NON BUDGÉTAIRES		
Autorisés par certaines lois		
Société de développement autochtone de la Baie James, L.R.Q., c. S-9.1	1 500	1 750
Société de développement coopératif, L.R.Q., c. S-10 et modifications	4 000	6 000
Société de développement de la Baie James, L.R.Q., c. D-8	40 000	40 000
Société générale de financement du Québec, L.R.Q., c. S-17 et modifications	50 000	65 000
Société nationale de l'amiante, L.R.Q., c. S-18.2 et modifications	4 600	
Société québécoise d'initiatives pétrolières, L.R.Q., c. S-22 et modifications	132 500	15 000
	232 600[3]	127 750

[1] Les emprunts en monnaie étrangère apparaissent en équivalent canadien de leur valeur nominale aux taux de change en vigueur le 31 mars.

[2] Voir l'échéancier sommaire à la page 48.

[3] Ces engagements n'auront aucune incidence sur les dépenses et sur la dette nette lorsqu'ils seront liquidés, parce que les déboursés seront contrebalancés par une augmentation, dans le compte «Placements», de 228 600 000 $ concernant le capital-actions et de 4 000 000 $ concernant les prêts et avances.
Excluant 59 334 980 $ pour la Société générale de financement du Québec et 1 500 000 $ pour la Société québécoise de développement des industries culturelles pour lesquels une décision du Ministre est requise pour effectuer les déboursés.

ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DE CERTAINS ENGAGEMENTS POUR LE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS RELATIFS À DES DÉPENSES EN CAPITAL*

AU 31 MARS 1982

(MILLIERS $)

Échéances	Nouvelle Compagnie Théâtrale Inc.	Institutions de santé et de bien-être	Commissions scolaires	Collèges d'enseignement général et professionnel	Universités	Société de radio-télévision du Québec	Total
1982-1983	216	63 418	52 823	59 192	50 996	850	227 495
1983-1984	244	60 898	50 399	67 440	25 394	300	204 675
1984-1985	277	68 211	53 175	121 744	54 811	250	298 468
1985-1986	313	48 838	7 182	39 213	61 390	250	157 186
1986-1987	354	130 704	5 335	58 080	56 556	275	251 304
1982 — 1987	1 404	372 069	168 914	345 669	249 147	1 925	1 139 128
1987 — 1992	39	226 553	32 778	117 115	112 049	1 625	490 159
1992 — 1997		32 028	18 966	33 237	38 721	2 050	125 002
1997 — 2002		9 404		6 120	73 588		89 112
2002 — 2007		10 018		819	1 217		12 054
2007 — 2012		4 694		675	1 706		7 075
2012 — 2017		6 954		281	2 391		9 626
2017 — 2022		10 293			2 184		12 477
2022 — 2027		15 226					15 226
2027 — 2032		26 805					26 805
			220 658	503 916	481 003		
	1 443	714 044		1 205 577		5 600	1 926 664

* Autorisés par le Gouvernement.

STATISTIQUES

6

Les chiffres publiés en regard des années antérieures ont été ajustés pour les rendre comparables à ceux de 1981-1982 en tenant compte des modifications inhérentes à la nouvelle législation, au mode de budgétisation et aux conventions comptables, telles:

— La budgétisation et la comptabilisation des remboursements et des contributions fédérales appliquées comme revenus au lieu d'être en déduction des dépenses; il en est de même pour les frais incidents à la perception et à la réalisation des revenus qui sont maintenant budgétisés et comptabilisés comme dépenses au lieu d'être appliqués en déduction des revenus.

— La comptabilisation des opérations des régimes de retraite aux opérations non budgétaires.

— L'intégration du financement des opérations de la Régie de l'assurance-maladie du Québec aux opérations budgétaires du Gouvernement par le biais du Fonds des services de santé.

— Les revenus des fonds d'amortissement comptabilisés en diminution des dépenses au lieu d'être inscrits aux revenus.

— La comptabilisation des revenus de droits de véhicules automobiles, déduction faite des frais d'administration du code de la route et de la sécurité routière, suite à la fusion du Bureau des véhicules automobiles à la Régie de l'assurance automobile du Québec.

— La comptabilisation d'opérations de télécommunications à un fonds renouvelable au lieu du Fonds consolidé du revenu.

— Cependant, les données antérieures à 1980-1981 n'ont pas été modifiées pour tenir compte de la variation de la provision pour créances irrécouvrables qui, à compter de 1980-1981, est portée à la dette nette alors qu'antérieurement elle était inscrite aux dépenses.

ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
1972-1973 À 1981-1982
(MILLIONS $)

	1980-1981	1979-1980	1978-1979
	+14 681,4	+13 265,1	+11 886,4
	−17 558,8	−15 081,6	−13 360,9
	−2 877,4	−1 816,5	−1 474,5
	−63,2	−217,2	−270,5
	+822,3	+682,8	+315,7
	−197,3	−21,3	+164,4
	+561,8	+444,3	+209,6
	−2 315,6	−1 372,2	−1 264,9
	−456,1	+229,3	+49,6
	+3 352,9	+1 648,9	+1 575,5
	−581,2	−506,0	−360,2
	+2 315,6	+1 372,2	+1 264,9

N.B. : Le signe (−) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

1977-1978	1976-1977	1975-1976	1974-1975	1973-1974	1972-1973
+ 11 133,3	+ 9 704,2	+ 8 384,4	+ 7 258,0	+ 5 753,6	+ 5 034,3
- 12 017,4	- 10 695,1	- 9 211,1	- 7 567,3	- 6 004,6	- 5 342,3
- 884,1	- 990,9	- 846,7	- 309,3	- 251,0	- 308,0
- 266,1	- 197,0	- 193,1	- 154,4	- 131,1	- 65,0
+ 264,4	+ 186,4	+ 109,1	+ 104,3	+ 24,6	- 0,5
- 289,2	- 335,4	+ 518,5	+ 189,8	+ 56,4	- 8,4
- 290,9	- 346,0	+ 434,5	+ 139,7	- 50,1	- 73,9
- 1 175,0	- 1 336,9	- 412,2	- 169,6	- 301,1	- 381,9
+ 372,4	+ 330,7	- 513,7	- 181,8	- 73,9	- 8,7
+ 1 042,3	+ 1 354,6	+ 1 206,3	+ 586,1	+ 638,2	+ 579,6
- 239,7	- 348,4	- 280,4	- 234,7	- 263,2	- 189,0
+ 1 175,0	+ 1 336,9	+ 412,2	+ 169,6	+ 301,1	+ 381,9

STATISTIQUES COMPARATIVES DES REVENUS 1973 — 1982

(MILLIONS $)

	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973
						4 232,3 43,6	3 407,3 40,7%	3 053,3 42,1%	2 332,0 40,5%	1 956,9 38,9%
						2 010,1 20,7	1 847,2 22,1%	1 642,0 22,6%	1 417,1 24,6%	1 254,9 24,9%
						320,5 3,3	365,7 4,4%	242,5 3,3%	241,3 4,2%	243,9 4,8%
						325,3 3,4	259,0 3,1%	209,3 2,9%	170,5 3,0%	154,6 3,1%
					273,3 2,4	255,1 2,6%	230,4 2,7%	209,1 2,9%	186,9 3,3%	140,4 2,8%
						7 143,3 73,6%	6 109,6 73,0%	5 356,2 73,8%	4 347,8 75,6%	3 750,7 74,5%
					3 135,9 28,2%	2 560,9 26,4	2 254,8 27,0%	1 901,8 26,2%	1 405,8 24,4%	1 283,6 25,5%
TOTAL					11 133,3 100%	9 704,2 100%	8 364,4 100%	7 258,0 100%	5 753,6 100%	5 034,3 100%

STATISTIQUES COMPARATIVES DES DÉPENSES 1973 — 1982

(MILLIONS $)

	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973
						1 380.2 12.9	1 393.9 15.1%	1 142,4 15,1%	919,3 15,3%	805,7 15,1%
						3 301.3 30.9	2 638.6 28.7%	2 162,2 28,6%	1 652,6 27,2%	1 461,6 27,3%
					4 585.3 38.2	4 133.2 38.6	3 545.4 38.5%	2 932,5 38,7%	2 378,5 39,6%	2 190,0 41,0%
						1 880.4 17.6	1 633.2 17.7%	1 330,2 17,6%	1 073,0 17,8%	885,0 16,6%
					12 017.4 100	10 695.1 100	9 211.1 100%	7 567,3 100%	6 004,6 100%	5 342,3 100%
					587.7 4.9	589.7 5.5	747.4 8.1%	619,9 8,2%	514,8 8,6%	461,0 8,6%
					11 429.7 95.1	10 105.4 94.5	8 463.7 91.9%	6 947,4 91,8%	5 489,8 91,4%	4 881,3 91,4%
					12 017.4 100	10 695.1 100%	9 211.1 100%	7 567,3 100%	6 004,6 100%	5 342,3 100%

* Les données de 1982, de 1981 et de 1980 comprennent respectivement des dépenses en capital par paiements de transfert pour 409.0, 359.8 et 327.0 millions $, alors que pour les années 1973 à 1979 ces paiements sont exclus, ces données n'étant pas disponibles.

STATISTIQUES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

(MILLIONS $)

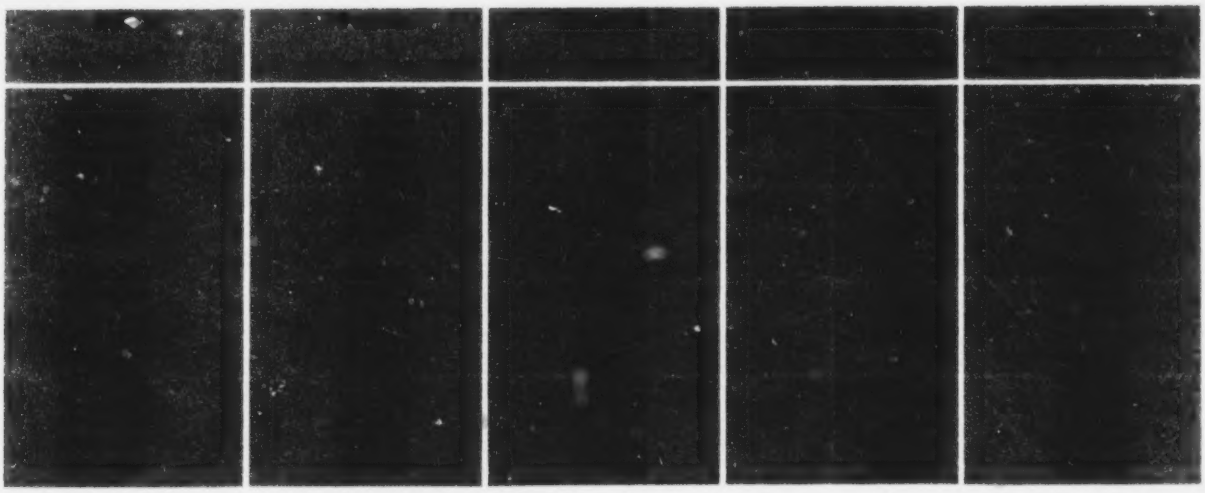

[1] La dette nette représente l'ensemble des dettes directes moins les actifs inscrits à l'état de l'actif et du passif.

[2] Y compris un ajustement de 9,1 millions $ pour tenir compte de l'annulation des actions à dividendes différés de la Société générale de financement du Québec et de 1,5 millions $ représentant le montant d'avances à l'Hôpital général Fleury rayé des livres au cours de l'année financière.

[3] Au 1er avril 1978, la dette nette a été diminuée de 97,3 millions $ pour annuler l'effet de modifications apportées à la dette nette, pour fins de comparaison, de 1940-1941 à 1977-1978, suite à la nouvelle comptabilisation des régimes de retraite.

[4] Inclut la variation de la provision pour créances irrécouvrables de 115,3 millions $ portée à la dette nette en 1980-1981 et 79,5 millions $ en 1981-1982.

[5] Y compris 4 374,1 millions $ pour tenir compte des actions d'Hydro-Québec attribuées au Ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980.

POOR

QUALITY

ORIGINAL